

# RARAY *info*

Le petit journal  
des Rarétiens



N°56 OCTOBRE 2020-SEPTEMBRE 2021



Le portail (XVII<sup>e</sup> siècle) inscrit M.H. de l'ancien presbytère, aujourd'hui maorie - éclairé la nuit.  
*Le portail sur rue du presbytère de Raray est daté de 1621, par inscription gravée au fronton, il se compose d'un élégant arc cintré, reposant sur des tailloirs et ponctué d'une clé en bossage. Le fronton cintré qui le surmonte est soutenu par une corniche moulurée et est dominé par une petite boule.*  
 © Photo Jean-Raynald Trotin

## SOMMAIRE

|                                                             |       |
|-------------------------------------------------------------|-------|
| Édito .....                                                 | 3     |
| Qu'est-ce qu'un budget communal ?.....                      | 4-6   |
| Travaux sur le réseau d'eau potable .....                   | 7     |
| L'école de Rully .....                                      | 8-9   |
| <b>DOSSIER : LES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALE ET RÉGIONALE</b>  |       |
| • Le droit de vote en France. Que faut-il savoir ?.....     | 10-12 |
| • Qu'est-ce qu'un conseil départemental ?.....              | 13    |
| • Qu'est-ce qu'un conseil régional ?.....                   | 13-14 |
| Embellissons notre patrimoine commun.....                   | 15    |
| <b>DOSSIER : INCIVILITÉ</b>                                 |       |
| • Les dix règles d'or du bon Rarétien.....                  | 16-17 |
| • Animaux domestiques.....                                  | 18-19 |
| <b>CULTURE</b>                                              |       |
| • Vidéo mapping Festival à Senlis .....                     | 20    |
| • L'Atelier des Arts - Trumilly .....                       | 21    |
| • Les rendez-vous de Bray.....                              | 22-23 |
| • L'Art en chemin.....                                      | 24-25 |
| CSSSO - Gestion des déchets : La Redevance incitative ..... | 26    |
| Le carnet de Raray et les activités de Raray .....          | 27    |
| Raray pratique .....                                        | 28    |

## ÉDITO

Chères Amies et Chers Amis,

Cet éditorial est consacré à deux sujets, la pandémie et ses conséquences, les travaux d'aménagement sur la commune.

Voyons-nous bientôt le bout du tunnel ?

Nous sommes tous fatigués de subir depuis des mois les conséquences de cette crise sanitaire. En ces mois de mai-juin, les premières réouvertures de magasins, restaurants et lieux culturels se font selon le calendrier annoncé par le gouvernement et nous réjouissent.

Mais la pandémie nous a appris à rester vigilants. Restons prudents et maintenons en toutes circonstances les gestes barrières comme le port du masque, pour nous protéger les uns les autres tant que nous ne sommes pas tous vaccinés. Nous pourrions ainsi retrouver la convivialité qui caractérise notre village.

Depuis fin mars, vous avez constaté que Raray pouvait ressembler à un « gruyère » dû à des travaux de renouvellement des canalisations du réseau d'eau potable de la commune. Les anciennes canalisations d'eau potable dataient de 1937, il était urgent d'intervenir et grâce au Syndicat Intercommunal du Bassin d'Halatte (SIBH) nous avons pu entreprendre les travaux.

Courant mai-juin, de nouveaux bancs dans un « style anglais » vont « fleurir » à différents endroits du village et à La Borde. Venez-vous y installer !

Je vous invite à découvrir à travers ce Raray Info un peu d'histoire, l'actualité et les dates à ne pas manquer au niveau culturel à Raray et autour de nous, merci à Claude et Jean-Raynald, pour ce numéro très complet.

Bon été et à bientôt pour nos prochaines rencontres conviviales.

Jean-Marc de La Bédoyère, *Maire*



# QU'EST-CE-QU'UN BUDGET COMMUNAL ?



## MIEUX COMPRENDRE UN BUDGET COMMUNAL

*Le budget communal est l'acte fondamental de la gestion municipale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises. Beaucoup plus complexe qu'un budget ménager, le budget communal est à la fois un **acte de prévision** (c'est un programme financier qui évalue les recettes à encaisser et des dépenses à faire sur une année) et un **acte d'autorisation** (c'est un acte juridique qui autorise le maire à engager les dépenses votées par le conseil municipal).*

### LES 5 TYPES DE BUDGETS COMMUNAUX

#### LE BUDGET PRIMITIF,

prévisionnel, compte les prévisions de recettes et de dépenses votées par les conseillers municipaux pour une année en fonctionnement et en investissement.

C'est le seul budget qui lève l'impôt, il est donc particulièrement important : il doit tout prévoir.

Le budget primitif, et le taux des impôts locaux, doivent être votés avant le 15 avril de chaque année, ou le 30 avril en cas d'élections municipales.

#### LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

permet de réajuster, en cours d'exercice, les prévisions du budget primitif pour davantage de précisions.

Il permet également de reporter les résultats de l'exercice de l'année écoulée (excédents, déficits ou reports de crédits)

qui n'étaient pas connus au moment de l'établissement du budget primitif. Le budget supplémentaire doit être voté avant la fin de l'exercice auquel il s'applique, c'est-à-dire avant le 31 décembre.

Il peut être voté plus tôt dans l'année, dès que les clôtures comptables sont connues, mais il ne peut être voté avant le compte administratif (30 juin).

#### LE COMPTE ADMINISTRATIF

permet de constater la réalisation du budget primitif et du budget supplémentaire, qui sont des budgets de prévisions. C'est un relevé exhaustif des opérations de recettes et de dépenses réalisées pendant l'exercice comptable.

Il permet de juger de la bonne gestion de la commune (taux de réalisation des prévisions budgétaires, répartition des dépenses d'investissement). Le compte administratif est sous la responsabilité du maire.

Le compte administratif doit être approuvé au plus tard le 30 juin de l'année qui suit cet exercice (le comptable municipal doit transmettre au maire le compte de gestion au plus tard le 1<sup>er</sup> juin).

### LE COMPTE DE GESTION

est le pendant du compte administratif. Ces deux comptes doivent concorder parfaitement. Le compte de gestion est géré par le comptable public de la commune, fonctionnaire du ministère des Finances, et non subordonné au maire, en charge d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le maire, après vérification de leur régularité formelle, en vertu du principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable.

### LES BUDGETS ANNEXES

comme par exemple l'aménagement de lotissements, l'eau, l'assainissement ou la collecte et le traitement des ordures ménagères sont traités séparément du reste du budget, notamment pour mettre en évidence les coûts de fonctionnement et le résultat financier. Les décisions modificatives du budget sont réglementées. Elles peuvent être votées après l'adoption du budget supplémentaire, en cas de nécessité ou d'urgence. Toute dépense non prévue devra être ajoutée au budget supplémentaire.

### FONCTIONNEMENT, AUTOFINANCEMENT ET INVESTISSEMENT

Un budget communal ne fonctionne donc pas simplement comme une trésorerie, avec des entrées et des sorties : il résulte de l'équilibre comptable entre la section de fonctionnement et la section d'investissement, via ses capacités d'autofinancement.



**LA SECTION DE FONCTIONNEMENT** comprend les opérations de gestion courante :

#### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

- les frais de personnel,
- les intérêts de la dette,
- les subventions aux associations,
- l'autofinancement (c'est-à-dire l'excédent dégagé par la section de fonctionnement).



#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

- les impôts locaux (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe d'habitation, contribution économique territoriale),
- la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat,
- les produits de l'exploitation du domaine et des services publics locaux.

Les dépenses relatives à l'entretien des voies communales et du cimetière, doivent être obligatoirement inscrites au budget et réalisées.

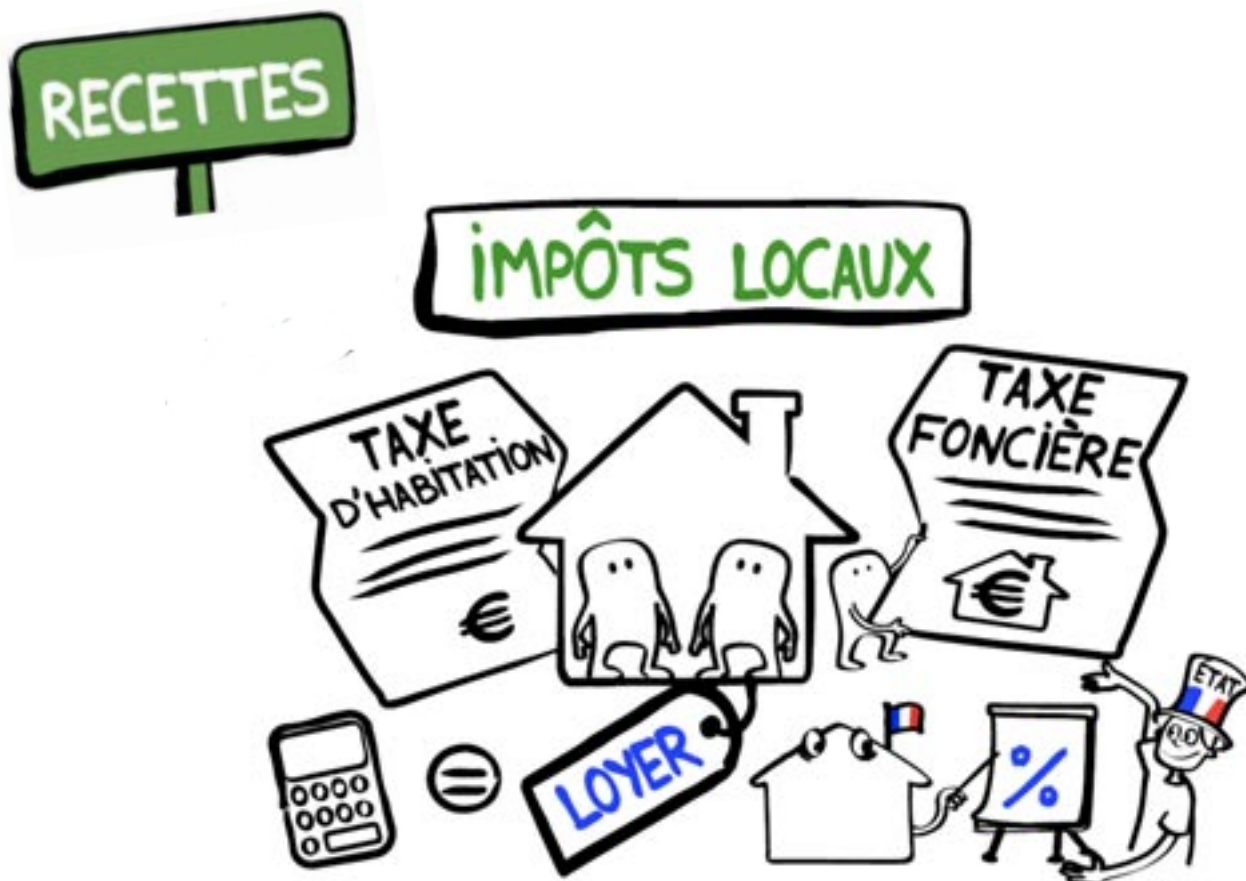
**LA SECTION D'INVESTISSEMENT** comprend les opérations en capital qui ont pour effet d'augmenter la valeur du patrimoine de la commune.

#### DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS :

- les travaux neufs,
- les grosses réparations,
- le remboursement du capital des emprunts.

#### RECETTES D'INVESTISSEMENTS :

- les subventions d'investissement,
- les emprunts,



- les reversements du fonds de compensation de la TVA,
- l'autofinancement.

L'AUTOFINANCEMENT fait le lien entre la section de fonctionnement et la section d'investissement. Il met en valeur le patrimoine et l'équipement de la commune, son maintien et son développement.

C'est l'excédent des produits de l'activité (la section de fonctionnement) qui le finance.

Plus cet autofinancement est important, plus la commune a de possibilités d'investir, et donc d'enrichir son patrimoine et d'accroître son attractivité, tant vis-à-vis d'une population nouvelle que vis-à-vis d'agents économiques cherchant à s'implanter. Le but de toute préparation budgétaire est par conséquent d'obtenir un autofinancement aussi élevé que possible.

Cet autofinancement doit prioritairement financer le remboursement du capital des emprunts ( $\frac{2}{3}$ ) puis, avec le solde restant, financer des investissements nouveaux ( $\frac{1}{3}$ ). Il est également important de prendre en compte les frais de fonctionnement générés ensuite par le nouvel équipement acquis par la commune (qui varient de 2 à 20% de frais de fonctionnement selon les investissements réalisés).

## QUELQUES PRÉCISIONS SUR LE VOTE DU BUDGET COMMUNAL

LE BUDGET EST VOTÉ À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

Le conseil municipal peut modifier le projet de budget présenté par le maire :

- diminuer les dépenses,
  - augmenter les recettes,
  - demander au maire un nouveau projet de budget,
- à condition de respecter la date limite fixée par la loi.

Le vote du budget se fait par chapitre, il peut être voté globalement à condition que le budget soit présenté par chapitre et article et qu'une discussion préalable ait permis de constater l'accord de la totalité ou de la majorité du conseil municipal.

Après approbation, **le budget doit être transmis à l'autorité préfectorale** au plus tard 15 jours après le délai limite de son adoption, pour le contrôle de la légalité du budget de la commune, et déposés à la mairie, à la disposition du public, dans les 15 jours qui suivent leur adoption. Le public est avisé par tout moyen de publicité au choix du maire.

Si le budget n'est pas **adopté dans les délais**, le représentant de l'Etat formule des propositions pour le règlement du budget et le rend exécutoire dans le mois.



## TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'EAU POTABLE



### DES CANALISATION DATANT DE 1937

Les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable ont débuté fin mars et se poursuivront jusqu'à l'été 2021.

Les travaux consistent en la pose d'un nouveau réseau en fonte d'eau potable de diamètre 60 à 150 depuis l'entrée du village de Raray jusque dans les rues suivantes : rue du Manoir, rue Nicolas de Lancy, rue du Son, rue Antoine de la Bédoyère, rue de la Solette ainsi que le hameau de la Borde.

La rue de Monchy et le Chemin d'Huleux ne sont pas concernés.

Ils consistent également dans le remplacement des anciens branchements d'eau potable sur le parcours, le raccordement des branchements sur la nouvelle canalisation, le raccordement de la nouvelle canalisation sur le réseau existant, le raccordement des poteaux incendie au nouveau réseau et la réfection des voiries en fonction de leurs catégories (RD ou voie communale).

Les linéaires de canalisations remplacés sont les suivants :

- Canalisation de 60 mm : 220 mètres
- Canalisation de 100 mm : 505 mètres
- Canalisation de 150 mm : 855 mètres

Le montant des travaux s'élève à 730 900 € TTC et sont financés par le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Halatte.

### QUELQUES CONSEILS POUR VOS DÉPLACEMENTS ET VOTRE SÉCURITÉ

Suivant l'emplacement des travaux :

- Assurez-vous que votre véhicule ne sera pas bloqué dans votre cour ou votre garage.
- Soyez vigilants pour vos déplacements à pied à proximité des engins et des travaux de terrassement (informez vos enfants).

En dehors des heures de travail, les zones à risques seront clôturées ou les routes barrées.

### REVÊTEMENT DES ROUTES DÉPARTEMENTALES ET COMMUNALES

Le revêtement des routes départementales : rue du Manoir et rue Nicolas de Lancy, sera refait à 50% et pris en charge par le département.

Le revêtement des routes communales : rue de la Solette, rue du Son, rue Antoine de La Bédoyère, sera refait en totalité à l'issue des travaux sur les canalisations, pris en charge par la commune et à condition d'obtenir l'aide du département.

Adieu le « patchwork » dans nos rues.

# ÉCOLE DE RULLY



## UNE ÉCOLE À TAILLE HUMAINE AU CŒUR D'UN CHARMANT VILLAGE RURAL

Au cœur d'un village de 723 habitants, l'école de Rully accueille 70 élèves venant des communes de:

- Rully-Bray,
- Raray
- Brasseuse.

Les élèves sont répartis en 3 classes multi-niveaux allant de la maternelle au CM2. L'école dispose d'une grande cour de récréation et d'une large pelouse, les enfants peuvent profiter de multiples équipements (toboggan, table de ping-pong, cage de foot...) et d'un potager.

L'école accueille les enfants de la petite section de maternelle au CM2 du lundi au vendredi, repos les mercredis et samedis.

### UN PROJET ÉDUCATIF CENTRÉ SUR LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET DES VALEURS HUMAINES

Toute l'équipe a à cœur de guider les enfants vers l'acquisition des compétences clés pour rentrer sereinement au collège.

Les évaluations nationales des CP 2021 montrent que **les résultats de Rully sont supérieurs à ceux de la circonscription.**

Par ailleurs, le retour des bulletins de notes des anciens élèves en 6<sup>ème</sup> sont très positifs.

Notre démarche est également axée sur le développement des valeurs de respect, d'entraide et de tolérance. Parce que Rully est une école à taille humaine, les élèves développent entre eux un lien fort qui contribue à leur épanouissement.

### LES CLASSES MULTI NIVEAUX, UN ATOUT POUR LES ENFANTS

Avec le recul de plusieurs années, nous constatons que les classes multi-niveaux permettent aux enfants d'apprendre plus vite, de développer l'entraide et la curiosité, de créer des liens forts entre eux sur le long terme. Les enseignants organisent la classe et le travail pour accorder tout le temps nécessaire à chacun tout en créant du temps d'apprentissage en autonomie et en groupe.



## DE LA PETITE SECTION DE MATERNELLE AU CM2

Du temps extra-scolaire est accordé aux élèves qui en ont besoin pour consolider certains apprentissages.

En support des enseignants, deux ATSEM sont présentes, en maternelle et en CP.

### FAIRE DE NOS ENFANTS DES CITOYENS RESPONSABLES, TOURNÉS VERS LE MONDE

Le rôle de l'école est important quant à la transmission des valeurs et des gestes citoyens.

C'est pourquoi nous proposons aux enfants différents projets pour s'éveiller à l'écologie et à leur citoyenneté: rencontres avec des acteurs de l'écologie locale, des temps d'éducation civique, des balades dans le village pour en découvrir les secrets, les élections des délégués dès la maternelle, un voyage en classe de mer/neige...

### L'ART ET LA CULTURE COMME PARTI PRIS ÉDUCATIF



L'école souhaite éveiller la sensibilité culturelle et artistique des élèves: accès à la bibliothèque, interventions musicales dans les classes par des parents ou des professionnels, immersion dans l'œuvre d'artistes variés...

Chaque année, l'école s'associe aux événements de "L'Art en chemin" en exposant les œuvres des enfants.

### LES TROIS MAIRIES ACTIVEMENT ENGAGÉES DANS LES PROJETS DE L'ÉCOLE

Les mairies de Rully, Raray\* et Brasseuse sont de fidèles soutiens de l'école : mise à disposition d'un bus scolaire, financements de matériel, spectacles, goûters....

*\*Participation de la mairie de Raray : 500€ pour les sorties scolaires et 500€ pour le renouvellement du matériel scolaire.*



Grâce à elles, l'école est dotée d'un parc numérique performant avec, pour chaque classe, des tableaux interactifs, ordinateurs et tablettes.



### TÉMOIGNAGE

*"Nous nous donnons comme mission de préparer vos enfants au mieux pour le collège et pour demain"*

Mme Léger,  
Directrice de l'école et enseignante

### RENSEIGNEMENT POUR LES INSCRIPTIONS

La Municipalité invite les familles de Rully-Bray, Raray et Brasseuse à venir inscrire leur(s) enfant(s) à l'école de Rully avant le 31 mai, si possible.

**ÉTAPE 1 :** Passer à la mairie de Rully, pour inscrire votre enfant, une fiche d'inscription vous sera délivrée. Se munir :

- de votre livret de famille
- du carnet de santé de votre (vos) enfant (s).

Demander un dossier pour le périscolaire ILEP.

Heures d'ouverture de la mairie :  
lundi, mercredi, vendredi  
de 15h30 à 18h30.

Téléphone : 03 44 54 71 19.

Mail : mairiederully@gmail.com

**ÉTAPE 2 :** Prendre contact avec la directrice de l'école Mme Léger afin qu'elle puisse vous présenter l'école et l'équipe pédagogique.

Elle vous transmettra les documents nécessaire à la scolarité de votre enfant de manière numérique.

*Mme Léger sera dans l'impossibilité de vous faire visiter l'école (compte-tenu de la crise sanitaire).*

Vous pouvez joindre l'école à l'adresse mail suivante :

[ce.0600963w@ac-amiens.fr](mailto:ce.0600963w@ac-amiens.fr)

Un accueil périscolaire est ouvert :

- le matin à partir de 7h30,
- suivi à 11h45 par la cantine,
- puis le soir de 16h15 à 19 h.

## ELECTIONS DÉPARTEMENTALE ET RÉGIONALE



### LE DROIT DE VOTE EN FRANCE : QUE FAUT-IL SAVOIR ?

En France, toute personne de plus de 18 ans est en mesure de s'exprimer par les urnes.

Sont donc autorisés à voter tous les individus de nationalité française, quelles que soient leur origine, leur opinions politique ou leur religion.

Le vote en France n'est pas un devoir au sens juridique, mais un droit acquis au cours de plusieurs siècles ; mais c'est un devoir moral.

### LES GRANDS ÉVÉNEMENTS QUI ONT DONNÉ LA POSSIBILITÉ DE VOTER À TOUTE PERSONNE MAJEURE.

#### LE DROIT DE VOTE AU 18<sup>ÈME</sup> SIÈCLE

L'histoire du droit de vote en France **débute à la fin du 18<sup>ème</sup> siècle**, sous le règne de Louis XVI. À l'époque, il est encore rudimentaire, mais permet néanmoins de **désigner un représentant de la noblesse et du clergé**. C'est ce que l'on appelle le **suffrage censitaire indirect**. L'année 1792 voit apparaître le **suffrage universel masculin** pour les élections législatives. Néanmoins, l'État revient rapidement à la méthode précédente, et le suffrage universel masculin ne voit le jour qu'en 1799. Ce procédé consiste à désigner une liste d'électeurs par arrondissement, puis par département et au niveau national. C'est ce dernier groupe d'électeurs qui choisit les **fonctionnaires nationaux**.

#### LE DROIT DE VOTE AU 19<sup>ÈME</sup> SIÈCLE

Au cours de la Restauration, le suffrage censitaire est de nouveau restauré. En 1820, les électeurs les plus riches sont en mesure de **voter à deux reprises**. En 1848, le suffrage universel masculin est définitivement adopté, même s'il s'avère **particulièrement restrictif**. En effet, les Français vivant à l'étranger, ainsi que les militaires ne sont pas en mesure de voter. D'autre part, seules **les personnes de 21 ans** sont autorisées à se déplacer aux urnes, à condition d'avoir résidé 6 mois dans la même ville.



#### LE DROIT DE VOTE AU 20<sup>ÈME</sup> SIÈCLE

Si le gouvernement de Vichy propose en 1941 le droit de vote aux femmes, il faudra attendre **1944 et les nombreuses manifestations des Suffragettes pour que ce projet soit appliqué**.

Après la Seconde Guerre mondiale, le suffrage universel est définitivement adopté. Après les femmes, **ce sont les militaires qui obtiennent le droit de vote, puis les Français vivant en outre-mer** en 1946.

En 1962, le suffrage universel entre en vigueur pour l'élection du président de la République.

Le 5 juillet 1974, la majorité civile est **fixée à 18 ans** (et donc du droit de vote).

20 ET 27 JUIN 2021

## L'histoire du vote en France





# ELECTIONS DÉPARTEMENTALE ET RÉGIONALE

## 1992 : NAISSANCE DE LA CITOYENNETÉ DE L'UNION EUROPÉENNE

Le traité de Maastricht institue une citoyenneté européenne. Tous les citoyens étrangers ayant la nationalité d'un des pays membres de l'UE peuvent, lors des élections municipales et européennes, voter et se présenter dans l'État membre où ils résident. C'est dans ce cadre qu'Annabel Marsh a été conseillère de Raray (2014-2020).

*Cependant, la Constitution (art. 88-3) précise qu'ils ne peuvent devenir ni maires, ni adjoints.*

## LE VOTE EN FRANCE, COMMENT PROCÈDE-T-ON ?

En France comme dans plusieurs autres pays du monde, c'est le suffrage universel qui est adopté.

**Les électeurs expriment leur choix directement pour une personne (Président de la République, député de la circonscription) un représentant (conseiller régional, conseiller départemental) et une liste (Européennes)**

Ce suffrage est dit universel, parce que le droit de vote est ici reconnu à l'ensemble des citoyens du pays. Cela ne veut toutefois pas dire que tout le monde est en mesure de voter.

Pour exercer ce droit, il faut remplir les conditions :

- Être citoyen de l'Union européenne ou être de nationalité française ;
- Avoir au moins 18 ans la veille du premier tour du scrutin ;
- Disposer de ses droits civiques : cela peut donc entraîner l'exclusion des majeurs sous tutelle si le juge le décide. Les personnes dont les droits civiques ont été supprimés temporairement par une condamnation judiciaire ne pourront elles aussi pas voter ;
- Être inscrit au préalable sur la liste électorale de sa commune.

Le suffrage universel peut par ailleurs être direct ou indirect.

## TYPES D'ÉLECTIONS EN FRANCE

En France, les citoyens sont régulièrement appelés à voter pour l'élection de différentes personnalités. De manière générale, l'on vote en France pour :

- **Les élections législatives** : elles se déroulent tous les cinq ans pour l'élection au suffrage universel direct des députés au sein des différentes circonscriptions. Il est question ici d'un scrutin majoritaire uninominal à deux tours ;
- **Les élections régionales** : tous les six ans, elles permettent d'élire au suffrage universel direct les conseillers régionaux. Le scrutin de liste ici est à deux tours ;
- **Les élections départementales** : ces dernières ont elles aussi lieu tous les six ans et aboutissent à l'élection des membres du conseil départemental. Ils élisent à leur tour au suffrage universel direct le président du conseil départemental. Notons qu'ici, il est question d'un scrutin binominal majoritaire à deux tours ;
- **Les élections sénatoriales** : Ces élections sont organisées tous les six ans et permettent d'élire au suffrage universel indirect les sénateurs dans les départements ;
- **Les élections municipales** : chaque six ans, ces élections sont organisées et aboutissent au choix des différents membres du conseil municipal. À son tour, le conseil municipal procède à l'élection du maire et de ses adjoints. Au sein des communes dont la population est inférieure à 1000 habitants, le scrutin, qui est à deux tours, est majoritaire pluri-nominal ;
- **Les élections présidentielles** : elles permettent quant à elles d'élire tous les cinq ans au suffrage universel direct le président de la République.

Source : <http://www.votons.info/le-droit-de-vote-en-france-que-faut-il-savoir>

**LA MAJORITÉ DES ÉLECTIONS QUI SONT ORGANISÉES EN FRANCE FONCTIONNENT EN OUTRE PAR SUFFRAGE UNIVERSEL DIRECT. CE N'EST TOUTEFOIS PAS LE CAS DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES QUI SONT DE LEUR CÔTÉ ORGANISÉES SUIVANT LA MÉTHODE DU SUFFRAGE UNIVERSEL INDIRECT.**



## QU'EST-CE QU'UN CONSEIL DÉPARTEMENTAL ?

Le conseil départemental est l'**assemblée délibérante du département** en tant que collectivité territoriale, **formée par la réunion des conseillers départementaux**.

Les conseillers départementaux sont **élus pour six ans**.

## LE RÔLE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le conseil départemental règle par ses délibérations les affaires du département **dans les domaines de compétences que la loi lui attribue**.

### 1-L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

C'est la vocation prioritaire du département (RSA ; allocation personnalisée d'autonomie; gestion des services de PMI ; aide aux personnes handicapées).

En 2011, ce poste représentait 305,5 € par habitant soit près de 28% des dépenses des conseils départementaux, hors versements du RSA, de l'allocation personnalisée d'autonomie et du revenu minimum d'insertion (RMI). En intégrant ces dernières dépenses, le budget « solidarité au sens large » représente plus de 50 % des dépenses globales du département.

### 2- LA GESTION DES ROUTES ET DES DÉPLACEMENTS

Le conseil départemental gère de grands équipements (ports, aérodromes) et beaucoup de voirie. Il assure en effet l'entretien, la gestion et la construction des routes départementales.

En 2011, ce poste représentait 108,5 € par habitant, soit un peu plus de 9% du budget.

Le conseil départemental est également compétent en matière d'aires de co-voiturage, de véloroutes et pistes cyclables et de transport routier express.

### 3-L'ENSEIGNEMENT

La construction, l'entretien et l'équipement (informatique notamment) des collèges relèvent du conseil départemental. En 2011, ce poste représentait 87,5 € par habitant, soit près de 8% des dépenses. Il gère également le transport des élèves, de la maternelle au lycée.

### 4-LA CULTURE

Le conseil départemental assure la valorisation et la sauvegarde du patrimoine. Il gère ainsi les archives et bibliothèques départementales ainsi que les musées départementaux. Il apporte également son soutien à la vie culturelle. Ce poste représentait plus de 3% des dépenses en 2011.

### 5-L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

Ce poste comprend l'équipement rural, la gestion de l'eau, le remembrement et l'aménagement foncier. Le développement touristique est également un axe important.

# 20 ET 27 JUIN 2021

En 2011 ces compétences représentaient plus de 6% des dépenses soit environ un coût de 70 € par habitant.

### 6-LA SÉCURITÉ INCENDIE

Parmi les compétences obligatoires, le conseil départemental assure la gestion du Service Départemental d'Incendie et de Secours. Même si le SDIS constitue une entité autonome, c'est le conseil départemental qui en assure le principal financement.

Les dépenses comprennent notamment l'organisation de la lutte contre l'incendie et celle des secours en cas de catastrophe.

En 2011, ce poste représentait 40,5 € par habitant soit près de 4% des dépenses totales.

### 7-LES POLITIQUES PUBLIQUES OBLIGATOIRES

Partenaire de proximité, le conseil départemental est au service du territoire et de ses habitants. Chaque habitant bénéficie des mêmes services et peut être accompagné. La solidarité humaine est donc l'autre compétence clé.

### 8-LES POLITIQUES PUBLIQUES VOLONTARISTES

Au delà de ses compétences obligatoires, le département peut également intervenir dans des domaines qui représentent un enjeu pour son territoire. Il peut s'agir d'aides en faveur des communes ou des associations ou de soutien à l'emploi local par exemple, dans les domaines de l'agriculture, des cultures régionales spécifiques ou de l'artisanat.

Source : <https://www.interieur.gouv.fr/Archives/Archives-elections/Departementales-2015/Les-competenances-du-conseil-departemental>



## QU'EST-CE QU'UN CONSEIL RÉGIONAL ?

Le conseil régional est l'**assemblée délibérante de la région**. Il est composé de conseillers régionaux. Son fonctionnement est calqué sur celui des conseils départementaux.

## LE CONSEIL RÉGIONAL ET SON RÔLE

**Le conseil régional est l'assemblée délibérante de la région.** Il est composé des conseillers régionaux élus au suffrage universel tous les six ans. Le nombre de conseillers de chaque conseil régional est fixé par l'article L.337 du code électoral.

**Le président du conseil régional** est élu par les conseillers régionaux à la majorité absolue lors de la première réunion du conseil régional nouvellement élu. Si la majorité absolue n'est pas atteinte après deux tours de scrutin, un troisième tour est organisé et l'élection peut être acquise à la majorité relative.

# ELECTIONS DÉPARTEMENTALE ET RÉGIONALE

## LES COMPÉTENCES EXCLUSIVES

### 1-TRANSPORTS

Depuis 2017, **les Régions sont les autorités organisatrices de transport de plein exercice**. La compétence porte sur le transport ferroviaire (TER, gares), la gestion des ports et les grands axes routiers publics.

### 2-ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SUPÉRIEUR

Depuis les premières lois de décentralisation, la Région s'occupe de la construction, de l'entretien et du fonctionnement des lycées d'enseignement général, des lycées professionnels et des établissements d'enseignement agricole. En 2016, les Régions consacrent **6,6 milliards d'euros à la politique éducative dont 2,7 milliards d'euros d'investissements** dans les établissements.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, les récentes lois ont conforté et renforcé le rôle de la **Région, reconnue comme un interlocuteur privilégié de l'Etat** et comme le chef de file de l'intervention des collectivités territoriales. Les Régions ont ainsi à établir des stratégies régionales pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation afin de mieux coordonner leurs actions sur les territoires.

### 3-FORMATION PROFESSIONNELLE, APPRENTISSAGE ET ALTERNANCE

Dès 1983 les Régions se sont vues confier la compétence de formation professionnelle des jeunes et des demandeurs d'emplois, ainsi que des politiques d'apprentissage. Les lois de 1993 et 2004 ont renforcé la place des Régions. Depuis 2004, elles sont chargées des **formations sanitaires et sociales** (infirmier, aide-soignant, ambulancier, sage-femme, masseur-kinésithérapeute, assistant de service social, éducateur spécialisé, etc.).

Depuis 2013, l'ensemble de la compétence formation est attribué aux Régions:

- mise en place du Service public régional de l'orientation
- création d'un Service public régional de la formation professionnelle
- possibilité pour les Régions de recourir aux habilitations
- transfert aux Régions de la formation des publics spécifiques : détenus, handicapés, illettrés.

### 4-DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, INNOVATION

La Région doit établir un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation qui définit les orientations en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation, d'aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises.

Ce schéma définit également les orientations en matière d'attractivité du territoire régional et de développement de l'économie solidaire.

La Région est seule compétente pour définir les aides et les régimes d'aides générales (subventions, prêts, avances remboursables, etc.) en faveur de la création ou de l'extension d'activités économiques ou des entreprises en difficulté.

La Région anime les pôles de compétitivité.

### 5-AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

La Région élabore un **schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires** (SRADDET). Celui-ci fixe les objectifs en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, d'intermodalité et de développement des transports.

Ce plan fixe également les objectifs de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de lutte contre la pollution de l'air et de biodiversité. Ses objectifs s'imposent aux documents d'urbanisme des communes et des intercommunalités.

La Région élabore par ailleurs un plan régional de prévention et la gestion des déchets qui a pour objectif de simplifier et de mettre en cohérence des mesures applicables en matière de déchets.

### 6-GESTION DES PROGRAMMES AGRICOLES

La Région est le véritable pilote des politiques agricole et de développement rural. Avec le transfert du Fond Européen, les Régions deviennent responsables de l'écriture et de la bonne mise en œuvre de programmes opérationnels régionaux, les Programmes de Développement Rural (PDR) régionaux.

## LES COMPÉTENCES PARTAGÉES

### SPORT ET CULTURE

Les Régions sont chargées de l'Inventaire général du patrimoine et des enseignements artistiques. Les Régions contribuent à promouvoir la diversité culturelle, à soutenir la création y compris dans les territoires les plus isolés, à renouveler les publics à travers l'action culturelle et l'éducation artistique.

Pour les langues régionales, la loi précise que le « Conseil régional a compétence pour assurer la préservation de son identité et la promotion des langues régionales, dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des attributions des Départements et des Communes ».

Autres compétences partagées

- Le tourisme: la Région est chef de file pour le tourisme
- Le logement
- L'éducation populaire
- La lutte contre la fracture numérique
- La santé



## EMBELLISSONS NOTRE PATRIMOINE COMMUN



**LES PARABOLES ET ANTENNES RÂTEAUX** présentes sur la plupart de nos toitures constituent une nuisance visuelle avec laquelle nous nous sommes tous « habitués » depuis des décennies.

Aujourd'hui beaucoup d'entre nous sommes raccordés à la fibre ou le seront dans l'avenir, **pourquoi ne pas en profiter pour les enlever et améliorer ainsi la qualité de notre environnement et de notre patrimoine commun ?**

Les Rarétiens et les nombreuses personnes qui visitent notre village reconnaissent la beauté de notre environnement et sa conservation, nous pouvons individuellement l'améliorer davantage.

En revanche la suppression des antennes râteaux et/ ou des paraboles ne pourra pas s'effectuer systématiquement :

- pour les habitants ayant des box fibre suppression de la parabole, et antenne râteau avec un téléviseur récent
- pour les habitants ayant l'ADSL la parabole est nécessaire,
- pour recevoir la TNT une antenne râteau est nécessaire sauf si le téléviseur est récent la TNT est intégrée (les habitants ayant la fibre peuvent avoir une ou deux télévisions en TNT râteau ou adaptateur nécessaire).



### J'ENTRETIENS MA PROPRIÉTÉ ET SES ABORDS

Pour embellir votre maison et ses abords vous pouvez planter quelques fleurs ou plantes vivaces, en terre ou en pot, qui seront de nature à embellir votre façade et le village. Vous pouvez aussi de temps en temps désherber la bande gravillonnée devant votre maison entre deux passages de l'entreprise.



# INCIVILITÉ

*Rappel de l'article paru dans le Raray Info n°54. Vivre ensemble dans le respect des autres est une condition essentielle dans un village. Certaines règles vous feront peut-être sourire et d'autres bondir nos lecteurs. Si, elles sont rappelées ici, c'est précisément qu'elles ne sont pas toujours mises en œuvres. Cette liste n'est évidemment pas exhaustive...*



## 1-JE RESPECTE LES LIMITATIONS DE VITESSE ET LES STOPS

Zone à 50 km/h à l'entrée de Raray et au hameau de La Borde

☐ Je roule spontanément à 30 km/h dans le village et en traversant La Borde et à 20 km/h autour de l'église,

☐ Je respecte les «STOPS» en entrant et en sortant de Raray (Manoir-Solette).

## 2-JE NE STATIONNE PAS MON VÉHICULE N'IMPORTE OÙ

☐ Je ne stationne pas sur les trottoirs, ils sont destinés aux piétons et aux poussettes,

☐ Je ne me gare pas hors case lorsque le marquage est tracé sur le sol (rue du Manoir), même un court instant car je suis forcément en stationnement gênant,

☐ Je peux stationner devant le mur de la mairie ou du cimetière.

*L'arrêt ou le stationnement sur les trottoirs, passages ou accotements réservés aux piétons est réprimé par l'article R 417-10 du code de la route.*

## 3-JE TRIE CORRECTEMENT MES DÉCHETS

☐ Je respecte les consignes de tri données par la Communauté de Communes Senlis Sud Oise (CCSSO)

Jours et horaires :

☐ Les déchets verts le lundi à partir de 14h (*il est nécessaire de s'acquitter du forfait annuel pour bénéficier de ce service*),

☐ Les ordures ménagères le mercredi à partir de 14h,

☐ Tri sélectif : emballages et papier le jeudi à partir de 14h,

☐ Encombrant : une fois par trimestre :

5 mars ; 23 juin ; 22 septembre et 20 décembre 2021,

☐ Je ne fais pas brûler de végétaux ni de déchets- interdit toute l'année,

☐ Je ne jette pas mes vêtements mais je les dépose dans une borne de collecte,

☐ Je demande une carte d'accès à la déchetterie.

Pour toutes demandes de renseignements, veuillez contacter le **service Environnement** par téléphone au 03 44 99 08 61 ou 03 44 99 08 69 ou par e-mail à [environnement@ccsso.fr](mailto:environnement@ccsso.fr)

## 4-JE DEMANDE UNE AUTORISATION EN MAIRIE

### AVANT D'ENTREPRENDRE DES TRAVAUX

Pour construire, agrandir, rénover ou simplement édifier une clôture, un permis ou une déclaration de travaux est le plus souvent nécessaire :

☐ Je respecte le contenu de l'arrêté qui m'a été délivré,

☐ Je n'empiète pas sur le domaine public sans y être autorisé.



# LES DIX RÈGLES D'OR DU BON RARÉTIEN



RONY, TU FAIS COMMENT  
POUR COMMUNIQUER AVEC  
TON COLLIER HHHH VOLTIS  
ANTI-ABOÏEMENT ?



Je suis poli

bonjour  
s'il te plaît  
merci



## 5-J'ENTRETIENS MA PROPRIÉTÉ ET SES ABORDS

- ☐ Je taille la végétation qui excède les limites de mon jardin,
- ☐ Je nettoie aussi le trottoir devant chez moi ou la bande gravillonnée ou enherbée entre ma maison ou clôture et la voie publique sans tout attendre de l'**entreprise Jardin Décor**,
- ☐ Je débroussaillie et j'entretiens mon terrain pour prévenir les risques de présence de nuisibles,
- ☐ Je n'empêche pas l'écoulement des eaux pluviales.

## 6-JE SUIS RESPONSABLE DE MES ANIMAUX

- ☐ Je ne laisse pas mon chien divaguer ;
- ☐ Je ne laisse pas ses déjections sur le domaine public ;
- ☐ Je ne l'emmène pas dans un espace interdit aux animaux (aire de jeu pour les enfants – rue du Son) ;
- ☐ J'utilise un collier anti-aboïement si mon chien hurle trop en mon absence ;
- ☐ Je fais stériliser mon chat (**trop de chatons errants sont à déplorer**).

## 7-JE N'UTILISE PAS MA TONDEUSE OU MA PERCEUSE OU MA TRONÇONNEUSE LE DIMANCHE ET PENDANT LES HEURES DES REPAS

Les travaux de bricolage, jardinage et l'utilisation de tous outils susceptibles de causer une gêne sonore ne peuvent s'effectuer que :

- ☐ les jours ouvrables de 8h 30 à 12h et 14h 30 à 19h 30 ;
- ☐ Le samedi de 10h 00 à 12h 00 et 14h 00 à 19h 00 ;
- ☐ Le dimanche de 10h 00 à 12h 00 et interdiction le reste du temps.

## 8-JE PRIVILÉGIE LE DIALOGUE AVEC MON OU MES VOISINS

- ☐ Si je ressens une gêne avec mon voisin :  
je vais lui en parler avec amabilité,  
je cherche une solution avant une plainte en mairie ou en gendarmerie ;
- ☐ La vigilance du voisinage réduit les risques de cambriolage ;
- ☐ Je prends des nouvelles de mon voisin âgé ou malade tout au long de l'année et plus particulièrement lors des périodes de canicule ou d'intempéries.

## 9-JE SUIS COURTOIS DANS LA RUE ET À LA MAIRIE

- ☐ Je respecte le domaine public et le travail de la collectivité ;
- ☐ Je signale en mairie toute dégradation ou situation anormale que je pourrais constater.

## 10-JE M'ENGAGE DANS UNE ASSOCIATION

- ☐ Je n'attends pas tout des autres ;
- ☐ Je cherche à comprendre et me rendre utile plutôt que de critiquer ;
- ☐ Je participe aux manifestations organisées et donne un peu de mon temps pour faire vivre mon village.



## INCIVILITÉ



### 7 MOYENS DE LUTTER CONTRE LES CROTTES DE CHIEN

*Marcher dessus porte bonheur, dit-on !*

*Un bonheur qui n'est plus dans le pré mais sur les trottoirs de nos villes où les déjections canines sont courantes.*

*Pourtant la loi veille et les propriétaires de chiens un peu trop désinvoltes sont passibles d'amendes qui peuvent atteindre des montants importants.*

L'Académie française les nomme "déjections canines", le langage courant les appelle "crottes de chiens". Il n'empêche que la façon de les nommer n'a aucune importance pour la personne âgée qui se casse le fémur après avoir glissé sur une crotte de chiens ou l'enfant dans l'incompréhension lorsqu'il voit ses belles chaussures ou son petit vélo souillés par le "caca de chien" dans lequel il a pataugé.

A une époque où le mot civisme, redevient à très juste titre, une valeur cardinale, il serait temps que certains propriétaires de chiens réalisent que le premier des devoirs d'un citoyen c'est de veiller à ne pas porter atteinte à la sécurité et la liberté de ceux qui utilisent les trottoirs et les voies publiques.

#### 1 UNE BONNE ÉDUCATION

Apprenez-lui le caniveau !

Bien sûr, comme tout être vivant, les chiens doivent pouvoir satisfaire leurs besoins naturels. Mais pas n'importe où : ni sur le tapis du salon, ni dans le bac à sable du square d'à côté.

Cela s'apprend dès le « berceau » quand l'animal n'est qu'un chiot.

Si le maître l'habitue à le sortir régulièrement, à se soulager là où la loi l'autorise, l'habitude sera prise. Question d'éducation de l'animal et surtout de son maître.

Le chien qui fait ses besoins n'importe où révèle de manière criante le manque d'éducation de son maître.

#### 2 UNE BONNE ALIMENTATION

Odeur, taille, consistance des déjections de l'animal dépendent essentiellement de son alimentation.

Une nourriture équilibrée en fonction de la taille, du poids et de la race de votre chien, le respect d'heures de repas régulières auront pour résultat de faire produire à votre

## ANIMAUX DOMESTIQUES

chien de belles crottes bien fermes (plus faciles à ramasser) et point trop malodorantes.

Il se peut malgré tout que votre charmant compagnon s'oublie et que de chien de chasse, il se transforme en chien de chiasse : c'est alors le signe d'un problème médical qui réclame de consulter un vétérinaire.

### 3 LE CANIVEAU C'EST FAIT POUR LES CHIENS

Le caniveau, c'est en fait le seul lieu d'aisance autorisé pour un chien qui se respecte. Et encore faut-il qu'il ne soit pas en bordure d'un passage pour piétons.

La loi lui interdit tout autre lieu, voie publique, trottoirs, pelouses des jardins publics, aires de jeu...

Le non-respect de cette interdiction est passible d'une amende pour le propriétaire du chien de 35 € à 450 € selon les arrêtés pris par les municipalités.



### 4 RAMASSAGE OBLIGATOIRE

Un arrêté fait obligation sous peine d'une amende de 150 € de ramasser immédiatement et par tous moyens les déjections de votre chien, quel que soit le lieu de l'espace public ou elles ont été déposées, **même dans le caniveau.**

Il existe du matériel spécifique pour

le ramassage que l'on peut avoir aisément avec soi dans un sac ou une poche : jolies petites raclettes en plastique, boîtes en carton pliables faisant office de pelles...

### 5 JETEZ PROPREMENT

Il n'est pas possible de vous débarrasser n'importe où de votre « récolte » : uniquement, dans votre poubelle domestique, ou dans votre cuvette WC (*après bien entendu l'avoir extraite de son sachet*).

Il est vivement déconseillé d'utiliser la matière fécale de votre chien comme compost puisque celui-ci doit être exclusivement réalisé à base de déchets végétaux ni comme fumier exclusivement issu d'animaux herbivores (chevaux, moutons) au risque de polluer les légumes de votre potager !

Pas question non plus de vous en débarrasser au coin d'un bois, dans le jardin du voisin, ou dans tout autre lieu non destiné à cet usage.

Vous risquez une amende de 35 € qui punit le fait de déposer ou d'abandonner sur la voie déchets, ordures, matériaux, objets, déjections canines, ...

Peine aggravée jusqu'à 1500 € si matériaux, objets l'objet du délit a été transporté à bord d'un véhicule !

### 6 ASSURANCE ANIMAL NÉCESSAIRE

Une malencontreuse glissade du passant qui n'a pas vu le souvenir déposé sur le trottoir par votre chien, et voici votre responsabilité civile mise en cause.

En effet, tout propriétaire d'un chien

est responsable des dommages que son animal peut causer à autrui.

Vérifiez auprès de l'assureur que votre assurance multirisque habitation couvre aussi votre chien.

Si ce n'est pas le cas, demandez à l'assureur d'établir un avenant indiquant que votre chien est couvert. Si cela n'est pas possible, souscrivez une assurance responsabilité civile pour animaux, les prix sont raisonnables.

### 7 NE VOUS LAISSEZ PLUS EM...BÊTER

Vous en avez assez, en sortant de chez vous tous les matins, d'être obligé d'avancer en terrain miné par les crottes de chiens.

Parce que le chien du voisin a choisi le seuil de votre maison ou de votre jardin comme son lieu d'aisance habituel...

Si vous ne pouvez pas régler le problème à l'amiable, alertez la mairie.

Devrons-nous suivre l'exemple d'Arnaud Dumontier, *Maire de Pont Sainte-Maxence* qui, pour lutter contre les incivilités, a pris des arrêtés municipaux en septembre 2018 :

- ☐☐ le jet d'un mégot ou d'un déchet sur la voie publique.  
Amende de 135,00€
- ☐☐ L'abandon de déjection canine.  
Amende de 335,00 €

Sources : <https://www.lutter-contre-les-crottes-de-chien>

## SAMEDI 29 MAI VIDEO MAPPING FESTIVAL À SENLIS

Mis en place depuis mars 2018, le Vidéo Mapping Festival se déroule dans toute la région Hauts-de-France, de mars à août 2021.

Il a pour ambition de valoriser le patrimoine à travers le mapping vidéo, une technologie multimédia permettant de projeter des vidéos sur des monuments afin de recréer des images de grande taille capables de s'adapter aux structures en relief.

**Senlis va participer à cet événement régional.**

Représentatifs d'une ville riche en patrimoine, **quatre monuments historiques de la ville seront mis en lumière durant toute une soirée :**

**LE 29 MAI 2021**

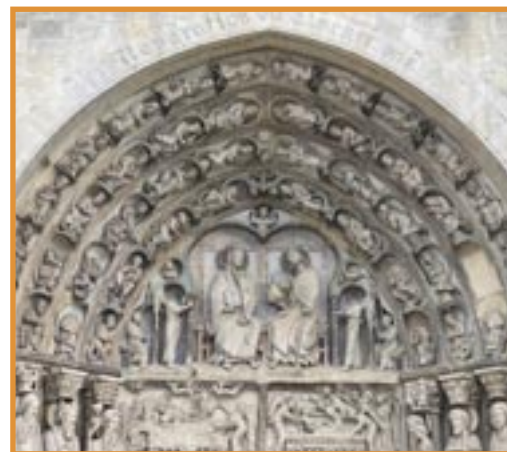
Les projections se feront en continu et en suivant un circuit précis, afin que chacun puisse profiter de l'intégralité de l'événement, à son rythme et sans générer de regroupements, pour satisfaire aux contraintes sanitaires.

Les lieux choisis :

- Cathédrale Notre-Dame - Portail ouest - Couronnement de la Vierge;
- Maison du Roy (Parc du Château Royal) ;
- Ancienne église Saint-Pierre ;
- Musée d'art et d'archéologie.



*Maison du Ray (Parc du Château Royal)*



*Cathédrale Notre-Dame de Senlis (portail ouest)  
Couronnement de la Vierge*



*Cathédrale Notre-Dame de Senlis (portail ouest)*

## QU'EST-CE-QUE LE VIDÉO MAPPING ?

Le mapping vidéo, également appelé fresque lumineuse, est une technologie multimédia qui projette de la lumière et des vidéos à grande échelle sur des volumes ou des structures en relief tels que des monuments.

Elle permet de créer des images de grande taille ou des univers à 360°.

Ces jeux d'illusion optique perturbent la perception du spectateur en présentant une déconstruction illusoire de ce qui était statique.

Si la forme la plus répandue est le mapping monumental, il en existe diverses formes : sur objet, immersif, interactif...

Le mapping vidéo est souvent employé pour des spectacles nocturnes événementiels, tels que :

- Terre aux lumières présenté en 2014, Lyon lors de la Fête des lumières,
- De Gaulle en grand au mémorial Charles-de-Gaulle,
- Disney Illuminations à Disneyland Paris,
- Lady Ô et Danse avec les Robots au Futuroscope
- La Cinéscénie au Puy du Fou.

En savoir plus : [www.videomappingfestival.com/](http://www.videomappingfestival.com/)



L'ATELIER  
DES ARTS

TRUMILLY

se réjouit de vous accueillir dès le 29 mai pour le premier spectacle 2021 présenté à la Grange

**LE JEUNE HOMME PAUL**

Adaptation d'œuvres de Paul Claudel par Laurent Contamin

Mise en scène : Lorena Felei

**Samedi 29 mai 2021 à 19h00****Dimanche 30 mai 2021 à 15h00**

La Grange 2, rue Oger-le-Danois - 60800 TRUMILLY

**Durée : 1h00 - Entrée : 15,00 €**

Réservation indispensable :

ou par téléphone : 06 74 49 38 80

Règles sanitaires et distanciation physique assurées

Laurent Contamin  
Lorena Felei  
© François Louchet**LE JEUNE HOMME PAUL** retrace la vie de Paul Claudel entre 15 et 35 ans, de Louis-le-Grand à Fou-Tchéou.

Un monologue d'une heure pour incarner ces années de construction, en verbe et en chair, qui emprunte essentiellement à la voix des personnages de son théâtre, mais aussi à ses poésies, son journal, ses correspondances, ses interviews... Un hommage libre et subjectif.

Une pièce exceptionnelle à découvrir !

*« Ah, je ne suis pas un homme fort ! ah, qui dit que je suis un homme fort ? mais j'étais un homme de désir. Désespérément vers le bonheur, désespérément vers le bonheur et tendu, et aimant, et profond, et descellé ! »* Paul Claudel (1868 -1955), Partage de Midi (Mesa)**LAURENT CONTAMIN** aborde en même temps le théâtre et l'écriture dans les années 90. Ses ouvrages sont publiés chez Théâtrales, Lansman, L'Ecole des Loisirs... Une vingtaine de ses pièces a fait l'objet de mises en scène : tournées en France, Europe, Afrique, Amérique(s).

Comme acteur, il joue sous la direction de Grégoire Callies,

Jean-Louis Bourdon, Lorena Felei, André de Baecque...

Depuis 2014, il joue de petites formes nomades qui explorent la culture européenne des XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles. Il anime des ateliers d'écriture et/ou de théâtre auprès de partenaires éducatifs ou culturels, des formations pour étudiants, amateurs, enseignants...**LORENA FELEI** est née au Chili en 1968, elle arrive en Europe en 1974. Après de multiples déménagements, ses parents s'installent en France. C'est ici qu'elle commence sa formation au conservatoire, puis explore avec diverses compagnies, en tant que comédienne, la tragédie classique, la Commedia dell'Arte, la comédie musicale, la marionnette, les auteurs contemporains...

Elle crée la "compagnie du Souffle" avec Olivier David en 1992. Elle dirige des ateliers théâtre enfants et adultes, est aussi intervenante théâtre en milieu scolaire et auprès d'adultes en réinsertion. En plus de propres mises en scènes, elle est assistante pour le théâtre et l'opéra.

**PROGRAMMATION 2021**Réservation indispensable sur <https://atelierdesarts.weebly.com/> - Sous réserve de changement dû à la crise sanitaire**THÉÂTRE**

- **LES LETTRES DE TOUSSAINTÉ,**  
les 26 juin à 20h00 et 27 juin 2021 à 20h00  
Lieu : La Grange - Trumilly
- **EN ATTENDANT DERSOU,**  
le 2 juillet 2021 à 20h00  
Lieu : Café citoyen - Auger-St-Vincent
- **LA ROBE DE MARIÉE,**  
les 11 septembre à 20h00 et 12 septembre 2021 à 15h00  
Lieu : La Grange - Trumilly

**CONCERT LYRIQUE**

- **LES HISTOIRES D'AMOUR FINISSENT MAL EN GÉNÉRAL,**  
les 12 juin à 19h00 et 13 juin 2021 à 15h00  
Lieu : La Grange - Trumilly

**SPECTACLE MUSICAL**

- **A CONTRE-TEMPS,**  
le 19 septembre 2021 à 17h00  
Lieu : La Grange - Trumilly

**CONFÉRENCE**

- **SUR LES PAS D'OGER-LE-DANOIS,**  
le 11 juillet 2021 à 17h00  
Lieu : La Grange - Trumilly

## CULTURE



## LES RENDEZ-VOUS DE BRAY



### EXPOSITION LE GESTE ET L'OUTIL

Jean-Pierre Augier, sculpteur

Du 29 mai au 13 juin 2021

Exposition ouverte tous les jours, en présence de l'artiste,  
de 15h00 à 19h00 (Gratuite en semaine)

“ Une main qui s'est tant exercée,  
qu'elle ne fait plus qu'un avec son outil.

Un outil si précisément choisi, si habilement entretenu  
qu'il répond à l'ordre ingénieux de sa main.

Voici l'histoire d'une harmonie parfaite que seuls le travail  
et la transmission vont transformer en inspiration. ”

Jean-Pierre Augier vous recevra également le matin,  
de 10 à 12 heures, sur rendez-vous,  
en l'appelant au 06 27 14 66 56

*En raison de la situation sanitaire, annoncer votre visite :*

*Contact Bray : 06 41 06 44 50*

Né en 1941 à Nice, Jean-Pierre Augier vit et travaille au milieu des oliviers, à Saint-Antoine-de-Siga, berceau de sa famille, entre Levens et Saint-Blaise (Alpes-Maritimes).

Enfant, il crée avec des matériaux divers. A partir de 1963, il trouve son inspiration dans de vieux outils ou des objets de fer qu'il transforme par assemblage en personnages ou animaux en mouvement. Il sauve ainsi de l'oubli, de l'inutilité, de la destruction, ceux qui étaient promis au rebut ou à la fonte.



Son travail les transfigure pour leur donner une autre vie, celle d'une œuvre d'art. Son œuvre exprime le bonheur, mais un bonheur mérité par le travail, le courage. Elle nous invite à porter un regard serein sur les hommes, la nature et les choses.

*«Un p'tit coin d'paradis  
contre un coin d'parapluie»*

# PRIEURÉ DE BRAY

## 29 MAI - 13 JUIN 2021



### NATURE & PATRIMOINE

le samedi & le dimanche de 16h00 à 18h00

Les ateliers sur la nature et le patrimoine sont animés par :

- Mathilde Perrichon (Les Plantes de Mathilde),
- Nicolas Bilot (Aquilon)...

Laissez-vous guider par nos passionnés de la nature et du patrimoine.



### CONCERTS & EXPRESSION ARTISTIQUE

Vous sont proposés les vendredis, samedis et dimanches, pendant toute la durée de l'exposition à partir de 19h00,

- Samedi 29 mai : **"LA NATURE EN CHANSONS"**  
les voix d'Hélène Bremond et Manon Falippou,  
avec Joël Simon au piano,
- Dimanche 30 mai : **CHŒUR DE L'ACADÉMIE MUSICALE DE LIESSE**,  
une maîtrise de jeunes du CM1 à la Terminale
- Vendredi 4 juin : **"LE JARDIN ENCHANTÉ DE LA FLûTE DE PAN"**  
Michel et Sophie Tirabosco (flûte de pan, guitare et voix)
- Samedi 5 juin : **"TRIO BELLA TERRA"**  
Michel et Sophie Tirabosco (flûte de pan et voix),  
et Jean-Marie Reboul au piano
- Dimanche 6 juin : **TRIO JAZZ**,  
avec Christelle Raquillet (flûte traversière et voix),  
Thomas Gaucher (guitare) et Cyril Drapé (contrebasse)
- Vendredi 11, samedi 12 et dimanche 13 juin :  
**MUSIQUE DE CHAMBRE** - Brahms, Mozart, Schubert et Schumann  
avec Marie Sirot (violon), Pierre Goy (piano) et leurs amis musiciens



### RÉSERVATION OBLIGATOIRE

[www.prieuredebray.org](http://www.prieuredebray.org) - 06 41 06 44 50

Nombre de places très limité, réservez sans tarder !

Dîner champêtre au brasero et crêpes au profit du restaurant solidaire  
Séson et de l'association des Bons Enfants de Bray.

Le Prieuré est ouvert pour des visites du dimanche 22 août au jeudi 30 septembre 2021 entre 8h et 14h.  
Pour une visite guidée du Prieuré de Bray avec conférencier,  
consulter <http://aquilon-decouverte.com> ou prendre RV au 06 72 36 60 74.



## CULTURE

## L'ART EN CHEMIN

Pour la huitième édition de l'association L'Art en chemin, huit communes du sud de l'Oise s'associent pour une véritable exposition à ciel ouvert.

C'est librement et en pleine nature que les promeneurs découvriront les œuvres des 31 artistes plasticiens (peintres, sculpteurs, photographes, paysagistes) et les nouvelles de 31 auteurs sur le thème « Mémoire(s) ».

L'association propose également aux écoles et centres de loisirs des communes associées, de faire participer les enfants à l'exposition par leurs créations sur le thème annuel.

De juin à octobre, l'Art en chemin offre un festival à la découverte de ces artistes ainsi que des lieux de nature et de patrimoine.

A Rully-Bray, les œuvres sont accueillies et visibles librement à l'entrée du Prieuré de Bray, à Senlis au sein du Parc Écologique, au cœur du village de Raray, sur des chemins ruraux des communes de Trumilly et de Balagny-sur-Aunette, dans le parc du château d'Aramont à Verberie, dans le parc de Géresme à Crépy-en-Valois et pour la première année, à Auger-Saint-Vincent, au centre du village.

L'Art en chemin propose tout l'été des rallyes guidés par smartphone, des balades commentées, du cinéma en plein air à Verberie et en partenariat avec l'Atelier des Arts, des concerts et du théâtre.

Programme complet du festival : [www.lartenchemin.com](http://www.lartenchemin.com)



## LES QUATRES ARTISTES EXPOSANT AU CŒUR DU VILLAGE DE RARAY.

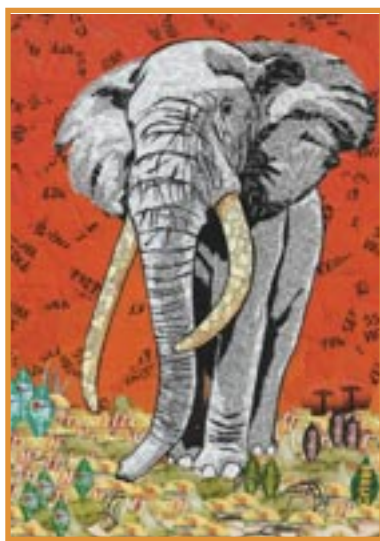
Toutes les toiles sont reproduites en grand format et accrochées sur les murs rue Nicolas de Lancy (face à l'église) et rue Antoine de la Bédoyère (face au 18). Les bancs accueillent des nouvelles plastifiées d'auteurs reconnus.

### CHAIX

#### « JEAN-PATRICK, ÉLÉPHANT D'AFRIQUE »

Étiquettes de fruits sur papier- Format réel 21 x 29,7 cm,

En référence à l'expression « mémoire d'éléphant »



Chaix est légufrolabélosophe (de Légufrolux : vitamines ; Label : étiquette ; Sophia : sagesse) Cette discipline vise à utiliser des étiquettes de fruits et légumes pour composer des tableaux.

Chaix est exposé dans de nombreuses galeries en France et à l'étranger.

Il a exposé ses œuvres au château de Raray en 2015.

Site internet : <http://www.chaix-et-les-etiquettes.com/>

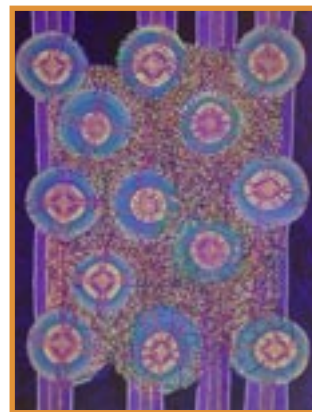
### VIOLAINE ESNAULT

#### « MÉMOIRE DE CELLULES »

méthode toothpick, acrylique sur toile

Artiste pluridisciplinaire de formation littéraire, je me suis tournée très tôt vers des supports qui me permettaient de retranscrire les multiples dimensions poétiques de la vie, et sa force énergétique.

Depuis quelques années, je réalise des tableaux avec des points de peinture que je dépose à l'aide d'un cure-dents (méthode "Toothpick"). Ce sont des travaux de réflexion portant sur la vision macroscopique et microscopique de la matière vivante, de la vision sphérique que nous avons de l'univers, de l'étoile à l'atome. De sa représentation graphique par le point. Et si chaque corps était un univers à lui tout seul ? Et si l'univers était en chacun de nous ?



Site internet : <http://violaine-esnault.wixsite.com/vival33>

Page Facebook : Violaine.esnault/

## L'ART EN CHEMIN



GB

DE ZSTVAY

« **Mémoire de poisson rouge** », Huile sur toile

En référence à l'expression "mémoire de poisson rouge" qui est utilisée pour dire qu'on n'a vraiment pas un gramme de mémoire. Elle provient de l'idée reçue que le poisson rouge ne dispose que de quelques secondes de mémoire, avant de tout oublier. Les études des chercheurs qui les ont observés tendent à prouver le contraire.

La peinture de GB de Zsitvay respire l'ouverture aux autres, la générosité et l'universalisme.

Ses touches posées en larges aplats colorés et énergiques, tout comme sa gestuelle franche et directe, témoignent de son plaisir de peindre et l'inscrit dans le synthétisme, mouvement pictural dont elle se sent proche.

GB de Zsitvay a remporté le Grand Prix de l'Académie de Port Royal - Paris en 2015.

Elle expose régulièrement en France, à Art en Capital, au Grand Palais, au Salon d'Automne de Paris, au Japon et en Hongrie.

Site internet : [www.gb-de-zsitvay.com](http://www.gb-de-zsitvay.com)

**MÉMOIRE(S)**

SERGE KREWISS

« **La naissance de l'Homme** »,

huile sur toile, 170 x 117cm, d'après Michel Ange

en référence avec « La naissance de l'homme », Serge Krewiss s'attaque au chef d'œuvre de Michel-Ange, peint sur le plafond de la Chapelle Sixtine. Deux bouteilles d'eau représentent Dieu et Adam. Adam est allongé sur une masse ocre et verte. Dieu vole dans un nuage ocre et bordeaux qui pourrait ressembler à un cerveau. Dieu et Adam tendent leur bras l'un vers l'autre, mais leur main ne se touche pas. En effet, cette peinture représente le moment précis où Dieu va donner à l'homme, la connaissance et la mémoire du péché. Peut-être Serge Krewiss veut-il nous faire voir au-delà de ses bouteilles en plastique. Le plastique corrompueur envahit la planète, et l'eau, source de vie et symbole de pureté, se raréfie chaque jour davantage. Nous sommes confrontés à cette ambivalence. Le contenant détruit le contenu quand il semble le préserver.

Dans son travail, toujours, Serge Krewiss n'a eu de cesse d'explorer, de donner à voir la lumière.

Aujourd'hui, il peint des bouteilles d'eau. Objet d'allure anodine, objet trivial et utilitaire mais qui regroupe à lui seul plusieurs difficultés majeures qui sont le travail de la transparence, de la lumière et du dessin. Expositions en France : Salon des Artistes Français Grand Palais ; Cercle des Peintres du Marais Blancs Manteaux, Salon d'automne (Paris), Salon International de Peinture (Vittel), ... et à l'international : Angleterre, Espagne, Japon

Site internet : [www.krewiss.fr](http://www.krewiss.fr)

Instagram : [sergekrewiss](https://www.instagram.com/sergekrewiss)



Texte : Chloé Pitsy

[www.lartenchemin.com](http://www.lartenchemin.com) - facebook : L'Art en chemin

# CSSSO - GESTION DES DÉCHETS

## LA REDEVANCE INCITATIVE

La **Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative** s'appuie sur l'utilisation du service par l'utilisateur, c'est-à-dire la quantité de déchets produite. On la nomme « incitative » car elle encourage l'utilisateur à modifier son comportement en augmentant son geste de tri et en diminuant ses quantités d'Ordures Ménagères résiduelles (OMr).

Les bacs gris ou vert destinés aux ordures ménagères sont équipés de puces électroniques.

Lors de la collecte, au moment où le conteneur est vidé, le camion comptabilise la levée. Une fois la tournée de collecte terminée, ces informations sont transférées puis facturées à l'abonné une fois par semestre.

### Qui est concerné :

Les particuliers, les collectifs, les professionnels et les établissements publics des communes suivantes : Barbery, Borest, Brasseuse, Fontaine-Chaalis, Montépilloy, Montlognon, Mont-L'Evêque, Pontarmé, Raray, Rully, Thiers-sur-Thève, Villers Saint-Frambourg-Ognon.

### Le dispositif fonctionne en 4 étapes



### Calcul de la redevance incitative :

**Une part fixe :** abonnement annuel.

- L'abonnement au service,
- Collecte en porte à porte et le traitement :
  - Du Sélectif (bac jaune)
  - Des ordures ménagères résiduelles (couvercle vert ou gris)
  - Des encombrants,

- L'accès en déchetteries,
- La mise à disposition et la maintenance des bacs pucés.
- L'accès aux Points d'Apport Volontaire (PAV)

**Une part variable :** incitative au tri et à la réduction des déchets.

- Calculée en fonction de l'utilisation du service et du nombre de fois où vous présentez votre bac d'Ordures Ménagères résiduelles « à la levée » (couvercle vert ou gris ou sacs rouge). Le tarif de la levée est défini en fonction du volume du bac.
- Le bac de sélectif (couvercle jaune - destiné aux emballages et papiers) n'est pas comptabilisé pour la facturation.

Deux factures semestrielles sont envoyées en septembre et février. La facture est composée d'un abonnement (50% par semestre) et d'une part variable correspondant au nombre de sorties du bac d'Ordures Ménagères (couvercle vert ou gris).

### Grille tarifaire :

[www.ccsso.fr/cadre-de-vie/redevance-incitative](http://www.ccsso.fr/cadre-de-vie/redevance-incitative)

**Tout déménagement et emménagement doit être signalé afin d'effectuer la régularisation auprès de :**  
[environnement@ccsso.fr](mailto:environnement@ccsso.fr)

Source : <https://www.ccsso.fr/cadre-de-vie/redevance-incitative>







## LE CARNET DE RARAY & ACTIVITÉS À RARAY

### LES NOUVEAUX HABITANTS

M & M<sup>me</sup> DAVID

M & M<sup>me</sup> LEFRANCQ

M REMY & M<sup>me</sup> GOUNON

M SALVADO & M<sup>me</sup> FERNANDES

M & M<sup>me</sup> TOURNERET

### LES JOURNÉES DU PATRIMOINE

Samedi 18 et dimanche 19 septembre 2021

### VISITE DU MÉTHANISEUR À LA BORDE

Samedi 18 septembre 2021 à 10h00

### GLANAGE À LA BORDE

Samedi 18 septembre 2021 à 14h00

**L'Association Fêtes et Loisirs vous informera au fur et à mesure des événements en fonction de la situation sanitaire du département**

### PASSAGE À RARAY DU FRANCE SERVICES ITINÉRANTS



- Jours : les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mardis du mois
- Horaire : 14h30 à 17h45
- Lieux : parking de la mairie



**SAMEDI 26 JUIN À 9H00**



**Venez vous restaurer dans un cadre privilégié !**

**Au Club House de Raray**

**Terrasse ouverte à tous**

**7j/7**

**En semaine de 8 h 00 à 18 h 30**

**Le week-end de 8 h 00 à 20 h 00**

**Infos et réservation : +33 (0)3 44 60 01 94**

**[www.chateauderaray.fr](http://www.chateauderaray.fr)**



### Aiglon Découverte

*Un vent nouveau souffle sur le patrimoine*

#### SUITE À LA SITUATION SANITAIRE DANS LE DÉPARTEMENT

Informations régulières sur les activités Aiglon sur

[www.aiglon-decouverte.com](http://www.aiglon-decouverte.com)

ou notre page facebook Aiglon

Contactez-nous !



### CHÂTEAU DE RARAY

EXCLUSIV

Le Golf du Château de Raray s'étend sur 165 hectares.

#### TROIS PARCOURS

- 18 trous « La Licorne ». Longueur : 6 145 mètres
- 9 trous « Le Faon ». Ce parcours Pitch & Putt 9 trous
- 9 trous « Le Daguet » Longueur : 2 955 mètres.

#### ZONES D'ENTRAÎNEMENT

Practice : 60 postes sur gazon et 10 sur tapis.

Putting green, Pitching green



#### GRAND PRIX DU GOLF DE RARAY

#### TROPHÉE TONY LLOYD

Samedi 19 et dimanche 20 juin 2021

03 44 54 70 61 - [contact@exclusivgolf-raray.fr](mailto:contact@exclusivgolf-raray.fr)

### LES CABANES DES GRANDS CHÊNES



#### Vivre une expérience au cœur de la nature

Cabanes de 16 à 35 m<sup>2</sup> duo ou familiale

**Info et réservation : +33(0)3 44 58 39 08**

**[info@cabanesdesgrandschenes.com](mailto:info@cabanesdesgrandschenes.com)**

**[www.cabanesdesgrandschenes.com](http://www.cabanesdesgrandschenes.com)**



Commune de Raray.

Venez découvrir l'actualité de Raray

# RARAY PRATIQUE

## MAIRIE DE RARAY

Heures d'ouverture

Mardi : 14h 00 à 18h 00

Vendredi : 14h 00 à 17h 00

5, rue Nicolas de Lancy - 60810 RARAY

Tél : 03 44 54 70 56 - email : mairiederaray@wanadoo.fr

www.raray.fr

## LES URGENCES 24H/24

Numéro d'urgence européen : 112

SAMU : 15

Police-secours : 17

Sapeurs-pompiers : 18

Numéro d'urgence pour les personnes sourdes  
ou malentendantes : 114

*Les numéros d'appels d'urgence sont réservés aux vraies situations  
de détresse. N'en abusez pas.*

## SANTÉ

Médecin de garde : 15

Pharmacie de garde : le 3237 (0,34€/min) oriente vers les 3  
pharmacies de garde les plus proches de votre domicile.

Urgence dentaire : 03 44 23 25 31

Centre antipoison : 01 40 05 48 48

## RAPPEL DE QUELQUES RÈGLES D'URGENCE

**Nuits, week-ends et jours fériés**

Composer le 15 pour le médecin de garde.

**Après 21 h**

Appel de la pharmacie de garde par le médecin de garde.

## AGENCE POSTALE À RULLY

9, Grande Rue - 60810 RULLY

Tél. 03 44 54 74 87

Ouvert le lundi, mercredi et vendredi de 15h 30 à 18h 30

Le samedi de 10h à 11h 30

## SOCIAL

Urgences sociales : 115

Allo enfance maltraitée : 119

SOS femmes battues : 39 19

Viols femmes informations : 0 800 05 95 95

Numéro national d'urgence pour les enfants disparus : 116000

## JOURS DE MARCHÉ

**MARCHÉ DE VERBERIE** (7,5 km)

Toute l'année le **mercredi** de 8h à 13h30.

Lieux : place du Marché

**MARCHÉ DE SENLIS** (13 km)

Toute l'année le **mardi**

et le **vendredi** de 8h à 13h.

Lieux : places de la Halle et Henri IV,  
rues Odent, Saint-Hilaire, l'Apport au Pain  
et Rougemaille.

**MARCHÉS ALIMENTAIRES DE COMPIÈGNE** (22 km)

Centre-ville le **mercredi** et le **samedi** de 7h à 13h

Lieux : rue Saint Corneille

Les Avenues - Saint-Lazare le **jeudi** de 8h à 12h45

Lieux : place Carnot



## COLLECTE DES POUBELLES

Nous vous rappelons que les poubelles doivent être sorties le  
matin du jour de collecte.

### DÉCHETS VERTS

le **lundi après-midi à partir de 14h.**

### POUBELLE ORDURES MÉNAGÈRES

le **mercredi après-midi à partir de 14h.**

Astuce pour alléger cette poubelle :

- **Achetez « malin »** à la coupe, sans emballage
- **Pensez au compostage** pour les épluchures

### POUBELLES JAUNES « EMBALLAGES »

le **jeudi après-midi à partir de 14h.**

### CONTENEUR À VERRE - CHEMIN D'HULEUX

- les bouteilles, les pots (*confitures, cornichons, yaourts... sans les couvercles*).



## DÉCHETTERIES DE :

### BARBERY-VERBERIE-CREPY-EN-VALOIS

Accessible aux particuliers, horaires annuels :

Mardi au samedi : 9 h à 12 h et 14 h à 18 h

Dimanche : 9 h à 12 h

Fermeture lundi et jours fériés

N° Vert : 08 00 60 20 02 - <https://www.smdoise.fr/>

## INSTITUTIONS

Sous-préfecture : 03 44 06 12 60

Hôtel des impôts : 03 44 53 86 86

## CABINET MÉDICAL À RULLY : 5, la cour du Clos des Maréchaux - 60810 RULLY



**Docteur PARISOT Jacques** - Tél. 03 44 54 71 14

*Médecine générale et ostéopathe-mésothérapie*

**BRUNELOT Thérèse** - Tél. 06 85 48 64 25

*Infirmière*

**Docteur VALLIER Olivier** - Tél. 03 44 54 04 20

*Médecine générale*

**DONGUY Mélanie** - Tél. 06 48 73 06 47

*Infirmière*

**PETERS Camille** - Tél. 07 88 60 86 49 - *Orthophoniste*

**RARAY Info** - est une publication de la Mairie de RARAY - Directeur de la publication : Jean-Marc de La Bédoyère

Gestion des articles : Claude Bonte & Jean-Raynald Troitin

Photos : ©Jean-Raynald Troitin (Couverture), ©Claude Bonte (pages 7, 20 et 27) et ©DR,

Toute reproduction interdite.

Maquette : ©CHB - ©www.amphets.fr - Imprimé par JB Impression - 60 PLAILLY

